

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



PUBLIC : Jeunes de plus de 16 ans et adultes. Personne en activité ou en recherche d'emploi ayant le projet de travailler dans le secteur de la petite enfance.

RNCP 28048 validité 01/01/2025

CONTENU

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Obtenir un premier niveau de qualification (niveau 3 du nouveau cadre européen) dans le domaine de la petite enfance.
- Développer des compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants.
- Prendre en compte les particularités familiales du jeune enfant.
- Développer des compétences dans l'accompagnement de l'enfant handicapé et notamment l'inclusion scolaire.

ÉVALUATION ET VALIDATION

Evaluations :

- Evaluation tout au long de la formation (tests, quizz...).
- Mini-tests et tests blancs. Examen final, analyse et correction.

Validations :

- Les certifications SST- gestes et postures dans le secteur de la petite enfance.
- Attestation de compétences, évaluation de la satisfaction.
- Une attestation de fin de formation sera remise aux participants. Elle précisera les compétences acquises.

PRÉREQUIS

- Une expérience professionnelle antérieure ou un stage dans le domaine de la petite enfance.
- Bonne compréhension des consignes orales. Savoir lire, écrite et compter.
- Se munir d'un CV actualisé, d'une lettre de motivation.
- Le candidat apportera, en vue de faciliter son recrutement, les éléments de son parcours (compte-rendu actions pré qualifiantes ou actions qualifiantes...).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Bloc de compétences 1

Accompagner le développement du jeune enfant (préparation aux certificats SST et PRAP Petite Enfance)

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- Réaliser les soins quotidiens et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

Bloc de compétences 2

Exercer son activité en accueil collectif

- Établir une relation sécurisante avec l'enfant.
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

Bloc de compétences 3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son travail.
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Élaborer des repas.

Bloc «Compétences et connaissances générales»

- Français
- Histoire & Géographie
- Mathématiques & Sciences
- Physique-Chimie
- Langue Vivante Étrangère (optionnel)

Remise à niveau + TRE + soutien

- Visite médicale obligatoire – **vaccinations à jour (DTPolio + hépatite B) + pass sanitaire.**
- Vérification pré-requis : test en ligne (Internet et support numérique impératif !) + entretien de motivation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Dans ce parcours, des sous-groupes peuvent se constituer pour l'organisation de demi-groupe en parallèle (au même moment).

Les travaux de groupe sont particulièrement représentés dans les ateliers « adaptation métiers pratiques ».

L'idée est de proposer sur le marché du travail des candidats présentant toutes les garanties pour limiter les risques d'accident du travail. : Risques gestes et posture, risques psychosociaux...

Les compétences comportementales sont particulièrement traitées dans ce parcours de manière spécifique dans le module « compétences relationnelles ».

TARIF

La formation est entièrement financée par France Travail. Il n'y a pas de reste à charge pour le demandeur d'emploi.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 places.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs disposent d'une expérience pédagogique et d'une expérience métier significative permettant de garantir la qualité de la formation proposée.

ACCESSIBILITÉ

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le site. Un référent handicap sera à votre écoute. Parking gratuit dans les rues à proximité + modalités de restauration à proximité (Boulangeries + Intermarché...)

CONTACT ET LIEU

Référent formation : Laetitia BOREDA
Mail : laetitia.boreda@sigma-formation.fr
Tél : 06 23 19 66 87

Sigma Formation antenne de COGOLIN
Adresse : 220 avenue des Narcisses
Quartier Font Mourier
83310 COGOLIN

DATE – DURÉE - DÉLAI D'ACCÈS

Informations collectives :

9 et 23 juillet 2024 et le 07/08/2024
à 9h dans les locaux de SIGMA Formation Cogolin : prévoir la matinée.

Dates : du 02/09/2024 au 12/08/25

Fermetures du centre de formation :

Pont 15 JUILLET,

12 au 23/08/2024

23/12/2024 au 01/01/2025

Pont 1, 2 mai 2025

Durée de la formation : 1604 heures (dont 490 heures en entreprise en crèche et école maternelle)

Un délai de 3 à 10 jours est nécessaire avant la validation de votre candidature en fonction des commissions de validation avec les financeurs.

DÉBOUCHÉS ET PARCOURS DE FORMATION

Le CAP AEPE s'inscrit comme un premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, il permet l'accès à des formations délivrées par les Ministères de l'éducation Nationale, des Affaires Sociales, de la Santé et de la Famille, de l'agriculture, du Travail, de L'emploi et de la Jeunesse et des Sports.

C'est alors un(e) professionnel(le) qualifié(e) et compétent(e) pour l'accueil et la garde des jeunes enfants (de 0 à 6 ans). Il/elle peut exercer en :

- École maternelle
- Garde périscolaire
- Crèche collective
- Halte-garderie
- Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Centre de vacances collectives pour enfants
- Au domicile des parents
- À son domicile (en libéral, en crèche familiale).

PASSERELLES

Des passerelles (dispenses d'épreuves ou allègement de formation) sont envisageables avec d'autres certifications du Ministère de l'Education Nationale et d'autres ministères (arrêté du 29 mars 2019).

VALIDATION PAR BLOC ET ÉQUIVALENCE POSSIBLE

Équivalences :

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, CCP1 et CCP2 du TP ADVF...

